SPORTCOLL

Documentation

LE CAHIER DES EXPERTS

CAHIER DES EXPERTS #64

SPORTS & IMPACTS SOCIAUX

28.11.2019

EDITO

Sport, évènement et société

BRUNO LAPEYRONIE
Directeur *SportColl*
Maître de conférences associé
Université de Montpellier

> Je remercie particulièrement nos deux experts, acteur ou observateur des valeurs sociales grâce au sport. Je fais le vœu que ceci inspire bon nombre d'élus ou futurs élus candidats au mieux vivre ensemble.

S'il ne fallait adosser un mot au mot sport, il semble que le mot « social » soit le plus évident. Et pourtant … !
Pourtant, ce n'est pas si évident que cela. L'origine compétitive du sport renvoie vers des pratiques physiques d'aristocrates ou de bourgeois, à visée sélective du meilleur. Relisons les écrits de De Coubertin (« L'éperon » de 1908 dans son essai de psychologie sportive par exemple), les comportements des élèves du collège de Rugby ou les premières analyses sociologiques des pratiquants sportifs, dont Pierre Bourdieu nous a grandement inspiré.
Alors, comment ce sport, pour une minorité de classe dominante, a pu épouser les valeurs sociales pour en faire l'universalité qu'on l'on connait aujourd'hui.
Bien sur les activités physiques et sportives ont connu une phase de démocratisation, massification, diffusion sociale, même si ces éléments sont à présent parfaitement discutables : certains sports n'arrivent toujours pas, malgré leurs efforts, à s'ouvrir à tous les pratiquants potentiels par exemple. La faute à une image particulière ? La faute à des coûts de pratiques élevés ? La faute à une instrumentalisation enfermant ce sport dans une technicité réservée à un cercle d'experts.
Ce sont plutôt des images que nous avons tous en tête qui vont alimenter la vocation sociétale du sport, aujourd'hui, « fait social total » (pour reprendre les propos de Marcel Mauss) : les mains gantés levés de Tommie Smith et John Carlos, lors des JO de 1968, utilisant le sport à des fins politiques ; l'implantation des équipements sportifs au plus près des usagers dans les quartiers, comme les J-Sport en 1991 ; des milliers d'écoliers lors de l'apprentissage de la natation scolaire dans les piscines communales ou intercommunales ; ou le développement d'animations sportives de découverte lors des vacances par les associations soutenues massivement par les collectivités territoriales. Ce ne sont que quelques clichés, et chacun pourra l'alimenter à sa guise dans la mesure où les actions sociales sportives sont devenues aujourd'hui une évidence.
Aujourd'hui, la prise de conscience sociale de la puissance du sport au sein de notre société s'oriente plutôt vers les manifestations sportives. La question posée revient à s'interroger si la ferveur, la communion et le dynamisme créés par les grands événements sportifs internationaux pouvaient avoir des effets à moyen et long termes, au-delà de la festivité instantanée des victoires nationales, à l'image de l'avenue des Champs-Elysées envahie lors du mondial 1998. Cette attention récente des impacts sociaux est au cœur des recherches d'universitaires, regroupées notamment par l'équipe de l'Université d'Orsay (Dominique Charrier, Jean Jourdan, Mathieu Djaballah, Hugo Bourbillères, et Charlotte Parmantier). L'impact social des grands événements sportifs internationaux : processus, effets et enjeux : L'exemple de l'Euro 2016, éditions de Bionnay 2019 ou des experts œuvrant dans l'ombre pour que la réussite des Jeux soit aussi dans le partage social et « l'amélioration sociétale pour tous ».
Je remercie particulièrement nos deux experts, acteur ou observateur des valeurs sociales grâce au sport. Je fais le vœu que ceci inspire bon nombre d'élus ou futurs élus candidats au mieux vivre ensemble. Que cette lecture, que je vous souhaite la plus agréable, puisse alimenter votre réflexion.

L'AVIS DES EXPERTS

HUGO BOURBILLERES
Maître de Conférences
Université de Rennes 2

> Il apparaît ensuite crucial de prendre en compte le contexte et les ressources du territoire pour développer des projets qui auront du sens au niveau local.

INTERVIEW DE HUGO BOURBILLERES

Merci de vous présenter en quelques mots ?

Après des études en management du sport à l'IAE de Toulouse, j'ai effectué une thèse en STAPS à l'université Paris-Sud portant sur l'impact des événements sportifs parisiens. Aujourd'hui je suis Maître de conférences au laboratoire VIPS² de l'université Rennes 2. Mes recherches portent sur l'action publique territoriale et le potentiel des événements sportifs à participer à la structuration du territoire. Ma recherche participe à une approche visant à ajouter aux études d'impacts à dominante économique devenues classiques, une approche élargie intégrant les questions sociales, géographiques, culturelles et politiques. Plus récemment mes travaux se sont aussi portés sur les mouvements de contestation à l'œuvre en marge des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Vos travaux de recherche portent notamment sur les impacts sociaux des grands événements sportifs ; pouvez-vous nous préciser quelques résultats probants ?

Dans l'étude portant sur l'EURO 2016, nous disposons bien sûr d'une variété de résultats puisque nous avons étudié des thématiques variées allant de l'analyse du jeu des acteurs à la valorisation du territoire, en passant par la place des femmes ou les usages dans les fan-zones. Mais pour répondre à la question je pourrais essayer d'en pointer deux.

Le premier confirme l'idée selon laquelle l'impact social d'un événement est avant tout produit par les programmes d'accompagnement impulsés par les acteurs publics (près de 50% des projets sont impulsés par les collectivités ou l'État pendant l'Euro 2016). Le second résultat montre que les dynamiques territoriales ont été plutôt descendantes : de l'État vers les territoires, de la FFF vers ses ligues, districts et clubs, de la ville de Paris vers les acteurs locaux, etc. Elles sont plutôt structurées autour d'appels à projets dont on connaît les effets mobilisateurs (surtout pour les structures « agiles » et/ou en capacité de répondre aux attentes technocratiques), mais aussi quelques effets pervers (mise en concurrence, effet de décalage, etc.).
Finalement, mes travaux et la plupart des études académiques indiquent qu'un événement sportif n'a, intrinsèquement, (presque) pas d'effet sur un territoire. Ce qui va générer de l'impact social – et donc, de l'héritage pour reprendre un élément de langage d'actualité – se situe essentiellement autour des compétitions sportives proprement dites et en particulier dans la manière dont les acteurs locaux vont se saisir d'une « opportunité événementielle ». Dans une acception plus critique, cela questionne sur le rôle que jouent les propriétaires des droits de ces événements (UEFA, FIFA ou CIO) qui retirent l'essentiel des bénéfices économiques mais restent en marge de ces stratégies de développement de l'impact social… dont le coût reste supporté par les collectivités. C'est en partie ce qui nourrit la montée des contestations ces dernières années et que l'on retrouve dans les victoires du « non » aux référendums de Boston (2015), Hambourg (2015) ou Sion (2018).

Que conseillerez-vous aux collectivités territoriales qui souhaitent accueillir des manifestations sportives pour bénéficier de leurs conséquences sociales et sociétales, voire de leur aspect catalyseur ?

Les décideurs locaux doivent savoir que s'ils veulent des impacts, ils doivent investir pour développer des dispositifs en plus de l'événement, pour, par exemple, mobiliser tel ou tel public. Il apparaît ensuite crucial de prendre en compte le contexte et les ressources du territoire pour développer des projets qui auront du sens au niveau local. Les acteurs de terrain sont, sur ce point, les plus à même de mener cette réflexion, encore faut-il qu'il puisse disposer du temps et des moyens pour le faire. Le dernier conseil que je pourrai formuler, dans le cadre des événements de plus grande envergure, porte sur la nécessité d'accorder une attention toujours plus soutenue à l'acceptabilité sociale. Il convient d'imaginer des dispositifs favorisant la participation des citoyens, tout en étant prêt à assumer le fait que ces derniers puissent conduire à l'abandon ou à la réorientation d'un projet événementiel. À mon sens ce n'est que dans cette démarche d'ouverture et de transparence qu'un événement sportif pourra réellement épouser les singularités locales et partant, générer des impacts sociaux à court ou moyen terme.

UNIVERSITÉ RENNES 2

VIPS² Violences, Innovations, Politiques, Socialisations & Sports
Laboratoire de Recherche • EA 4636

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW DE JEAN-FRANCOIS DAVOUST

JEAN-FRANÇOIS DAVOUST
Chargé des questions sportives
CGT

> Ce que porte la charte sociale, au-delà de l'événement ponctuel, c'est l'idée d'un développement global du sport au service de la société. Dans son préambule elle pointe la démarche de développement humain et durable dont le sport est une composante.

Merci de vous présenter en quelques mots.

Ancien cadre d'entreprise et ancien dirigeant sportif (président d'un club d'aviron) et membre du mouvement sportif particulièrement au titre du sport d'entreprise, je suis militant syndical en charge des questions des politiques sportives et plus particulièrement de la construction de l'évènement JOP 2024 du point de vue social. Actuellement membre du collectif de la charte sociale au sein du COJO/SOLIDEO et animateur d'un groupe sur l'environnement des Jeux.

Vous êtes un acteur vigilant aux valeurs sociales du sport. Vous avez œuvré notamment auprès du COJO pour une charte sociale du sport. Vous pouvez en parler ?

La rédaction de cette charte sociale est une première dans l'histoire des Jeux Olympiques faisant des émules auprès des futurs organisateurs des JO de Los Angeles sous le regard du CIO. Cette charte apporte une dimension qui manquait aux précédents événements organisés tant à Rio qu'à Sotchi ou Pékin, Londres faisant exception. Elle a été élaborée conjointement par le comité de candidature et les 5 organisations syndicales de salariés, qui sont aussi un vivier de dirigeants et d'éducateurs sportifs, rapidement rejoints par les 3 organisations patronales. Ces organisations sont regroupées au sein du comité de la charte sociale. Finalement signée par l'ensemble des acteurs engagés sur la construction de l'événement, elle a fait l'objet d'une observation attentive du CIO qui a souhaité en faire une référence.
Globalement il est précisé que les normes de l'organisation internationale du travail (OIT) seront la règle auxquelles sont ajoutées les spécificités du code du travail Français. Cette charte est déclinée en 16 points essentiels à faire respecter. Elle n'a pas vocation à intégrer la dimension purement sportive. Cependant le point 15 insiste sur la prise en compte et le développement du sport en entreprise ainsi que la reconnaissance du bénévolat.

Toute l'action de ce comité consiste donc à suivre l'application de cette charte avant, pendant et après les JO. **La dimension héritage** est un des points essentiels de l'action menée.
Il convient de préciser à cet égard qu'il existe une histoire conjointe du CIO et de l'OIT, depuis leur création, évoquée dans un film documentaire réalisé sur la genèse de la charte sociale.

D'une manière générale, que conseillez-vous aux associations, fédérations ou collectivités territoriales qui souhaitent développer cet angle du sport ?

Je partirai de la dimension sociale et sociétale des pratiques sportives sous l'angle éducation populaire. La vision majoritaire du sport se réalise au travers de l'élite, en oubliant que le sport pratiqué majoritairement en associations est destiné à une forme d'émancipation des pratiquant-e-s, et que par conséquent il doit être adapté aux souhaits du plus grand nombre.
Ce que porte la charte sociale, au-delà de l'événement ponctuel, c'est l'idée d'un développement global du sport au service de la société. Dans son préambule elle pointe la démarche de développement humain et durable dont le sport est une composante.
Donc sans donner expressément de conseils, il a été considéré comme souhaitable de faire le lien entre vie professionnelle ou étudiante et vie sociale. Ce qui implique de développer plusieurs axes de la vie associative sportive en lien avec les fédérations et les collectivités :
- Permettre le développement en aidant l'accès à l'emploi sportif.
- Maintenir le maillage territorial faisant du monde associatif le vivier du sport de haut niveau ;
- Développer sous forme mutualisée les différents équipements sportifs indispensables aux pratiques.
- Améliorer le lien entre les différents acteurs autre que celui des subventions.

UN ÉVÉNEMENT PLACÉ SOUS LE PATRONAGE DU MINISTÈRE DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

4e EDITION

SPORTCOLL
Le Forum

4-5-6 FÉV. 2020
SUD DE FRANCE ARENA MONTPELLIER

LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES ACTEURS DES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

3 JOURS D'ÉCHANGES & DE RENCONTRES

- Salon exposants
- Plénière d'ouverture en présence des grands décideurs politiques
- Conférences & ateliers thématiques
- Formations
- Afterworks
- Tournoi de tennis
  Open Sud de France ATP250

1 500 M2 DE STANDS

PLUS DE 12H D'ATELIERS THÉMATIQUES

3 JOURS DE CONFÉRENCES ET DE DÉBATS

+ DE 45 EXPERTS

+ DE 1 500 VISITEURS ATTENDUS

29 MATCHS DE TENNIS PROPOSÉS

www.sportcoll.com - Renseignements au 04 72 27 29 31